

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

**NS CONSEILS PATRIMOINE ET FINANCE**

**15 RUE SAINT PIERRE/18 RUE SAINT THOMAS 27000 EVREUX**

**FRANCONSEIL - 10 RUE FAIDHERBE 59000 LILLE**

**Tel: 02.32.62.03.98 – 02.27.34.73.72 - [contact@ns-groupe.fr](mailto:contact@ns-groupe.fr)**

Nom prénom  
Date de remise et signature

**Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre service de gestion sous la responsabilité de Mr Nébojsa SRECKOVIC pour la réalisation de notre mission. Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées à nos partenaires financiers et bancaires. Conformément à la loi « informatiques et libertés » vous pouvez exercer un droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [service.reclamation@ns-groupe.fr](mailto:service.reclamation@ns-groupe.fr) ou à l'adresse postale de notre siège sociale**

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Nos cabinets sont immatriculés au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous les n° d'immatriculation **08 044 733** et **07 005 340** pour sa filiale FRANCONSEIL (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** catégorie courtier IAS et type B ; en assurance vie et prévoyance.

**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) dans la catégorie :** COURTIER en opération de banque et en services de paiement dans le crédit immobilier.

Les activité(s) d'IAS ou (et) d'IOBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR\* voir note en bas page 10) adresses courrier : 61 rue TAITBOUT, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Notre cabinet est par ailleurs :

- Agent immobilier porteur de la carte Transaction N° **CPI 2701 2018 000 024 265** délivrée par la CCI d'EVREUX.

Notre cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

#### Assurance RC Professionnelle et Garantie Financière

**MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe**

**92110 Clichy - N° 114 240 070 - Adhérent n° 227023 et N° 228 263**

#### Responsabilité civile professionnelle :

**Activité :** Conseils en Gestion de patrimoine et activités annexes telles que démarchage de produits bancaires et financiers – Intermédiaire en Produits Bancaires ou Financiers - intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) – conseils en investissement financier/CIF (Art.L.541-1 SVT CMF) – Agent ou Intermédiaire Immobilier sans maniement et sans détention de fonds - Compétence Juridique Appropriée.

**Montant de la Garantie : 3.000.000 € par sinistre- sans limite par an**

**Activité :** COURTAGE D'ASSURANCE DE PERSONNES (sans Encaissement de fonds Tiers)

**Montant de la Garantie : 3.000.000 € par sinistre- sans limite par an**

Entreprises Particuliers Financement Gestion Privée

## Garantie Financière :

Activité : démarchage bancaire et financier – IOBSP

**Montant de la Garantie : 115 000 € par année d'assurance**

Activité : COURTAGE D'ASSURANCE DE PERSONNES (sans Encaissement de fonds Tiers)

**Montant de la Garantie : 115 000 € par année d'assurance**

Activité : Agent ou Intermédiaire Immobilier sans maniement et sans détention de fonds

**Montant de la Garantie : 110 000 € par année d'assurance**

Notre cabinet s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Au titre de l'étude le client sera facturé d'un montant forfaitaire d'ouverture de dossier et le montant d'honoraires sera alors précisé dans la lettre de mission sur une base de taux horaire ou au montant des prestations définies dans notre grille de tarifications ci-contre.

Si l'étude prévoit la mise en place de solutions génératrices de commissions, **le client sera exempté au prorata des commissions à percevoir du paiement des honoraires d'étude en gestion de patrimoine** s'il choisit de les mettre en place par le biais de notre cabinet.

**Nous vous informons que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion du contrat et des frais de gestion OPCVM compris entre 40% et 50% de ceux-ci affiché dans les conditions générales du contrat d'assurance vie, leur notice et les prospectus DICI de chaque fonds**

**Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client sur simple demande.**

**En conséquence votre conseiller délivrera un conseil dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définit comme non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.**

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

## PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

**Les partenaires assurance vie suivants représentent plus de 5 % de notre chiffre d'affaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AGEAS	Courtier	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
CARDIF	Assureur	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
GENERALI	Assureur	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
ODDO	Assureur	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
PRIMONIAL	Courtier	Courtage - Démarchage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
INTENCIAL	Assureur	Courtage- Démarchage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
SWISS LIFE	Assureur	Courtage- Démarchage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat
VIE PLUS	Assureur	Courtage	Commissions sur les frais d'entrée, de gestion et d'OPCM du contrat

 Entreprises 
  Particuliers 
  Financement 
  Gestion Privée

### les partenaires en prêt bancaire suivants représentent plus de 5 % de notre chiffre d'affaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
BNP PARIBAS	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
CAISSE D'EPARGNE	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
CREDIT AGRICOLE	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
CREDIT DU NORD	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
CREDIT FONCIER	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
CREDIT LYONNAIS	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions
SOCIETE GENERALE	Banque	Courtage	Honoraires & Commissions

**Notre cabinet fournit sur simple demande les éléments précédents pour tous nos partenaires.**

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013 et 20/11/13)

**Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :**

**Par courrier : NS CONSEILS – CREDIA - Service réclamation 15 RUE SAINT PIERRE 27000 EVREUX**  
**Tel : 02.32.62.03.98 - 02.27.34.73.72 ou par courriel: [service.reclamation@nsconseils.fr](mailto:service.reclamation@nsconseils.fr)**

**Ce service de réclamation est totalement gratuit.**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour un règlement à l'amiable d'un litige, vous pouvez avoir recours à un médiateur de la consommation.

**Cette médiation est gratuite pour vous.**

La liste des médiateurs (approuvés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la consommation-CECM) est consultable sur internet à l'adresse : [www.economie.gouv.fr/mediation-conso](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso) Le cas échéant indiquez les coordonnées du Médiateur de l'Entreprise et obligatoirement celles des Médiateurs de l'ANACOFI et de l'AMF (il n'existe pas de Médiateur au sein de l'ACPR\*) :

- Médiateur de l'Anacofi : **Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris**
- Médiateur de l'AMF : **Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02**
- Médiateur de l'assurance : **M Philippe BAILLOT - La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09**
- Médiateur immobilier et du Crédit : **M Yves CANNESSON – Médiation de la consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS. [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo) - [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp)**

# TARIFS

## Conseils en Investissement financier (CIF) et Intermédiation en assurance (IAS)

HONORAIRES ET FRAIS DE DOSSIER	H.T	T.T.C*
Frais d'ouverture de dossier Gestion de patrimoine Particulier	500 €	600€
Frais d'ouverture de dossier Entreprise	625€	750€
Frais d'ouverture de dossier prévoyance Particulier	250€	300€
Taux horaire pour les particuliers	150€	180€
Taux horaire pour les entreprises	250€	300€
Edition des relevés de situation mensuelle: forfait annuel	50€	60€
Edition des relevés de situation trimestrielle: forfait annuel	15€	18€
Edition des relevés de situation semestrielle: forfait annuel	5€	6€
Accès aux comptes par internet: forfait annuel	20€	24€
ASSURANCE VIE / CAPITALISATION / RETRAITE / PREVOYANCE	H.T	T.T.C*
Rétrocession de la compagnie sur les frais d'entrée, de gestion et sur les OPCM		

## IMMOBILIER

TRANSACTION IMMOBILIERE	H.T	T.T.C*
Montant de la transaction entre 0 et 200K€	7%	7%
Montant de la transaction entre 200 et 500K€	6%	6%
Montant de la transaction entre 500 et 1000K€	5%	5%
Montant de la transaction entre 1000 et 2000K€	4%	4%
Montant de la transaction supérieur à 2000K€	3%	3%

## ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

ASSISTANCE EN MATIÈRE DÉCLARATIVE FISCALE ET SOCIALE	H.T	T.T.C*
Assistance à la déclaration de revenu Sans revenus fonciers ni revenus encaissés à l'étranger	250 €	300€
Assistance à la déclaration de revenu Sans revenus fonciers mais avec revenus encaissés à l'étranger	750€	900€
Assistance à la déclaration de revenu Sans excéder 3 immeubles et sans revenus encaissés à l'étranger	500€	600€
Prévoir par immeuble supplémentaire	75€	90€
Assistance à la déclaration de revenu Avec revenus fonciers et de revenus de source étrangère	2000€	2400€
Assistance à la déclaration de revenu fonciers d'une SCI « 2072 » imposé à l'impôt sur le revenu	750€	900€
Assistance à la déclaration ISF - Première déclaration	1000€	1200€
Assistance à la déclaration ISF - Déclaration ISF suivante	750€	900€
ASSISTANCE A LA GESTION DES FINANCES PERSONNELLES FORFAIT ANNUEL D'ASSISTANCE PARTICULIER	H.T	T.T.C*
Suivi de trésorerie personnelle – forfait 4 heures	500€	600€
Analyse et suivi des contrat en cours – Forfait 6 heures	750€	900€
RECONSTRUCTION DE CARRIÈRE AVANT LE DÉPART À LA RETRAITE	H.T	T.T.C*
Reconstruction de carrière avant le départ à la retraite	750€	900€
ASSISTANCE ET CORRESPONDANCE PERSONNELLE	H.T	T.T.C*
Taux horaire pour les particuliers	150€	180€

## Conseiller en Investissement Financier (CIF)

BILANS	H.T	T.T.C*
Bilan Prévoyance	1000€	1200€
Bilan Successoral	1000€	1200€
Bilan Fiscal	1000€	1200€
Bilan Social	1000€	1200€
Bilan Retraite	1000€	1200€
Bilan Patrimonial	SUR DEVIS	

## CONSEILS EN FINANCE D'ENTREPRISE

BILANS	H.T	T.T.C*
Recherche de capitaux	5%	5%
Accompagnement à la cession – Présentation sur le montant de l'opération	3%	3%
Accompagnement à l'acquisition Présentation sur le montant de l'opération	3%	3%
EPARGNE SALARIALE	H.T	T.T.C*
Mise en place PEI/PERCOI	500€	600€
Mise en place Intéressement ou Participation standard	1250€	1500€
Mise en place Intéressement sur mesure (minimum de 6 heures)	250€	300€
FORFAIT ANNUEL D'ASSISTANCE ENTREPRISE	H.T	T.T.C*
Forfait de minimal entreprise avec un CA < 240K€	1000€	1200€
Pourcentage sue le Chiffre d'affaires de l'entreprise si celui-ci est supérieur à 240 000 €	0,25%	0,25%
AUDIT	H.T	T.T.C*
Audit de performance des valeurs mobilières	750€	900€
Audit Assurance et prévoyance entreprise	SUR DEVIS	
Audit sur la rémunération du dirigeant	1500€	1800€
Pack Assistance à la création de société (SCI, SCP, SARL, SAS)	1500€	1800€
TRÉSORERIE D'ENTREPRISE / COMPTE TITRE/ CAPITALISATION RETRAITE / PREVOYANCE	H.T	T.T.C*
Rétrocession de la compagnie sur les frais d'entrée, de gestion et sur les OPCM		

## Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiement (IOBSP)

PRETS IMMOBILIER	H.T	T.T.C*
Particulier : minimum de 2000€ TTC	1%	1%
Particulier: Prêt Relais	1,50%	1,50%
Entreprise: minimum de 2000€ HT	3%	3%
REGROUPEMENT DE CREDITS	H.T	T.T.C*
Particulier: minimum de 500€ TTC	8%	8%
Entreprise: minimum de 1000€ HT	8%	8%

(Mise à jour le 20 Juin 2018)